

Taxe carbone, une fausse bonne idée

Le gouvernement envisage de taxer les énergies fossiles (pétrole, gaz, charbon) en pensant « *dissuader ainsi les consommations excessives, génératrices d'émissions de gaz à effet de serre* ». La montée en puissance de la protection de l'environnement conduit naturellement les pouvoirs publics à aligner des annonces et, cette fois-ci, à envisager l'utilisation de la fiscalité pour influencer les comportements... tout en lui interdisant toute efficacité en précisant à l'avance la forte limite imposée : la fiscalité doit rester constante (engagement de Grenelle, rappelé en préalable par le Président de la République pour l'éventuelle taxe carbone).

Ce qui pourrait représenter une bonne idée, s'avèrera inefficace dans les conditions imposées et sans l'intégrer dans un politique d'ensemble de préservation de l'environnement :

- les familles, pour leurs résidences, sont responsables de 18,5% du carbone émis en France. Les faire payer plus cher fera baisser leur pouvoir d'achat, alors qu'une politique d'investissements massifs dans des logements bien isolés aurait de réels effets sur l'environnement.
- les transports, le principal émetteur de gaz carbonique (26,5%, avec une augmentation de 22% en 15 ans) continuera à polluer de plus en plus puisque les conditions économiques ne changent pas : le principe de la fiscalité constante a déjà imposé en 2009 la baisse de la taxe à l'essieu des camions afin d'anticiper la mise en place d'une taxe écologique. En revanche, la seule mesure qui aurait un effet bénéfique immédiat, le transfert de trafic routier sur les fleuves ou les voies ferrées, ne voit pas le jour. Au contraire, fret SNCF annonce une forte baisse après la chute récente qui a mis, en 8 ans, plus de 3 millions de camions sur les routes.

La bonne idée de la taxe carbone aurait un effet bénéfique sur le climat, à condition :

- de s'insérer dans des plans de rénovation massifs des habitats collectifs, de densification urbaine, de relocalisation de l'économie et de la production agricole, de transfert du trafic routier vers des modes doux, de réorientation des investissements vers les énergies renouvelables et les projets écologiquement soutenables, de protection et financement collectif des biens publics mondiaux tels que l'énergie, les forêts, la terre et l'eau...
- de mettre en place une taxe carbone élevée à effet incitatif, et de ne pas pénaliser les familles et les plus faibles en prévoyant des mécanismes d'allègement, d'exonération, ou de mise en place de tarifs sociaux, ou d'un « chèque vert » pour les premières consommations. . .